

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE

29 JAN. 1985

CANTAL

Ministre
Le SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites
Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à BREDONS (Cantal) par le rocher sur lequel se dresse la Chapelle, comprenant les parcelles 50.58.60 à 73.75 à 80.86 à 95 et délimité comme suit :

à l'Est - au Sud - à l'Ouest, les limites extérieures des parcelles 80.87.80.86.89.50.75.73.58.60.
au Nord - la rive gauche de l'Allagnon en bordure de la parcelle 60 et jusqu'au Pont Notre-Dame, puis la rive droite de ce cours d'eau jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle 95, la route Nationale de Montauban à St. Flour jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle 80.

La mesure s'applique aux terrains, rives de l'Allagnon, voies de communication dans leur traversée du site et, en ce qui concerne les immeubles bâtis, aux façades, élévations et toitures - Elle intéresse les propriétaires suivants :

Commune de Bredons	67.68.
Habitants du bourg de Bredons	58.80.
MMrs. BENEZIT Olivier & Clovis au bourg	69.70.88.
CHASTANG Louis - Place de l'Hôtel de Ville à St. Flour	71.
DELHOSTAL Jean-Marie à Pignon	93.
Mme. Vve. BARGES Jacques (Héritiers) 56 rue de la Rodat-Clermont Ferrand (PdeD)	79.
MATHIEU Victor au bourg	72.78.87.
MOZIERES Jean Marie (Vve et Héritiers) 66 route de de l'Haye à Cachan (Seine)	62.64.89.9
PESCHAND Adrien au bourg	50.61.63.7
POUGNET Jean au bourg	65.92.
POUNHET Alexandre au bourg	66.75.76.9
Mme. Vve. Rable Georges - Place de l'Hôtel de Ville à Murat	60.73.

ROCHET François - rue Justin Vigier à Murat 95.
VIALACRE François au Bourg 86.94.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de Bredons ainsi qu'aux proprié-
-res intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 JUIN 1943 194

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

